



Communiqué de Presse |

LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE CONFIRME LA VICTOIRE D'IBA EN MATIÈRE DE BREVET SUR LE LOMA LINDA UNIVERSITY MEDICAL CENTER ET OPTIVUS, INC.

Pour publication immédiate – le 17 novembre 2006

Louvain-la-Neuve, Belgique, le 17 novembre 2006 – IBA (Ion Beam Applications S.A.: Reuters IOBAAt.BR et Bloomberg IBAB.BB) a annoncé ce jour que le 16 novembre 2006, la Cour d'Appel Fédérale des États-Unis a confirmé le jugement prononcé en première instance par le Tribunal régional des États-Unis pour le District central de Californie et prononçant la nullité des deux brevets revendiqués par le Loma Linda University Medical Center. IBA avait toujours maintenu que le brevet américain N° 4.870.287, intitulé "Système de proton thérapie multi-stations (Multi-Station Proton Beam Therapy System)" et le brevet américain N° 5.260.581, intitulé Méthode de vérification de la sélection de la salle de traitement dans un système de thérapie par rayons (Method of Treatment Room Selection Verification in a Radiation Beam Therapy System) étaient nuls. Le tribunal régional s'était rangé à l'avis d'IBA en confirmant la nullité de ces brevets. La Cour d'Appel s'est à présent ralliée à la position d'IBA et du tribunal régional.

Pierre Mottet, CEO d'IBA, s'est félicité de cette décision: "Cette décision judiciaire portant sur la nullité des brevets permettra à IBA de mettre en vente aux États-Unis des systèmes de protonthérapie qui incluent des salles de traitement équipées d'un bras iso-centrique avec ou sans salle de traitement équipée d'une ligne fixe". En outre, Monsieur Mottet de déclarer que cette décision permettra à IBA de continuer à commercialiser "le système de contrôle novateur d'IBA qui vérifie l'exactitude des signaux de demande de faisceau de protons avant que ce faisceau ne soit envoyé dans les salles de traitement."

La confirmation de la nullité par la Cour d'Appel Fédérale des brevets '287 et '581 permettra à IBA de poursuivre la commercialisation de ses systèmes de haute qualité de protonthérapie aux États-Unis, sans en être empêchée par le Loma Linda University Medical Center et Optivus, Inc.

La Cour d'Appel a également confirmé le jugement rendu par le tribunal de première instance sur deux plaintes en responsabilité civile introduites par Optivus en rapport avec la vente d'un système de protonthérapie à l'Université de Floride. En particulier, la Cour d'Appel s'est rangée à l'avis du tribunal de première instance selon lequel Optivus n'avait aucune raison valable d'introduire une action pour obstruction intentionnelle dans les relations économiques étant donné qu'Optivus n'avait jamais eu aucune relation d'affaires avec l'Université de Floride à l'époque où elle affirmait qu'IBA s'immisçait dans ses relations avec l'Université. En outre, la Cour d'Appel a estimé qu'il était juridiquement exclu pour Optivus d'introduire une plainte en vertu de la Loi de l'Etat de Floride sur les pratiques commerciales déloyales (Florida Deceptive and Unfair Trade Practices Act), étant donné qu'Optivus n'était pas un "consommateur" à l'époque du prétendu manquement d'IBA.



Communiqué de Presse |

L'appel a également rétabli deux actions pour concurrence déloyale introduites par Optivus en rapport avec la vente par IBA d'un système de protonthérapie à l'Université de Floride. La Cour d'Appel a renvoyé ces plaintes vers le tribunal de première instance, parce que le premier juge avait appliqué la loi de manière incorrecte dans un cas et se basait sur des hypothèses factuelles erronées, dans l'autre. En se prononçant de la sorte, la Cour d'Appel n'a en rien validé la revendication d'Optivus, mais a simplement rétabli la possibilité pour Optivus de faire valoir ses droits. Comme affirmé ci-dessus, ces réclamations ont trait aux positions prises pendant la procédure concernant la vente du système à l'Université de Floride. Le système de protonthérapie IBA avait été sélectionné par l'Université de Floride en 2000 suite à une procédure d'appel d'offres impliquant des évaluateurs neutres. Le centre de protonthérapie de Jacksonville, Floride, est à présent ouvert et a traité son premier patient avec le système IBA en août 2006.

IBA continue à soutenir qu'aucun acte déloyal n'a été commis durant le processus d'adjudication de l'Université de Floride. Le personnel de l'Université de Floride impliqué dans le processus abonde d'ailleurs dans le sens d'IBA.

Selon les avocats d'IBA, l'affaire devrait retourner d'ici début décembre chez S. James Otero, Juge près la Cour de District des États-Unis à Los Angeles, pour la suite de la procédure telle que délimitée par l'arrêt de la Cour d'Appel Fédérale.

A PROPOS D'IBA

IBA développe des solutions de très haute précision dans le **diagnostic et le traitement du cancer**. L'entreprise offre en outre des solutions de stérilisation et d'ionisation pour optimiser l'hygiène et la sécurité au quotidien. Cotée sur la bourse paneuropéenne EURONEXT, IBA est intégrée au segment de marché NextEconomy et fait partie de l'indice BelMid. Website: www.iba-worldwide.com.

Contact

IBA

Paul-Emmanuel Goethals
Director, Corporate Business Development
& Investor Relations
Tél.: +32 10 47 58 16
paul-emmanuel.goethals@iba-group.com